

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : www.centraledesmarches.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 Fax 0 820 309 009 (0,12 € la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

Communauté de communes du PAYS DE POUZAUGES

Modification simplifiée du PLUI n° 5

MODALITÉS DE MISE À DISPOSITIONS

Par délibération n° CC27012604 en date du 27 janvier 2026 la communauté de communes du Pays de Pouzauges a prescrit une procédure de modification simplifiée n° 5 de son Plan local d'urbanisme intercommunal.

Le projet de modification simplifiée répondant aux considérations de l'article L.153-45 du Code de l'urbanisme a pour objet :

- la modification d'emplacements réservés,
- la mise à jour des granges autorisées à changer de destination,
- la correction d'erreurs d'interprétations ou erreurs matérielles,
- tout autre évolution compatible avec la procédure de modification simplifiée.

Conformément aux dispositions de l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 seront mis à la disposition du public pendant une durée d'au moins un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. La mise à disposition du public relative à cette modification simplifiée s'effectuera selon les modalités suivantes :

1 - Date de la mise à disposition :
La modification simplifiée n° 5 et les autres pièces constitutives du projet de dossier seront tenues à la disposition du public pour une durée de 1 mois à compter du 1er septembre 2026.

2 - Composition du dossier ci-dessous dans les documents joints :
La délibération prescrivant la modification simplifiée n° 5 du PLUI,
Une notice présentant le projet de modification simplifiée et l'exposé de ses motifs, Les avis des personnes publiques associées qui auront été adressés à la commune.

3 - Modalités de mise à disposition :
Le dossier de mise à disposition sera accessible au public durant toute la période précitée :

- sur le site internet de la communauté de communes <https://www.paysdepouzauges.fr/>
- au siège de la communauté de communes (Maison de l'intercommunalité, 18, La Fourmière, 85700 Pouzauges), aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Sera également mis à la disposition du public, un registre à feuillets non mobiles et coté par Mme la Vice-présidente en charge de l'urbanisme.

Les éventuelles observations seront soit consignées sur le registre, soit adressées par écrit à Madame la Présidente de la communauté de communes de Pouzauges, Maison de l'intercommunalité, 18, La Fourmière, 85708 Pouzauges cedex, tél. 02 51 57 14 23, courriel : plui@paysdepouzauges.fr

Les observations adressées par écrit seront annexées au registre.
À l'expiration du délai de mise à disposition au public, le registre sera clos et signé par Mme la Vice-présidente en charge de l'urbanisme.

La communauté de communes tirera les conclusions issues des différents avis des personnes publiques associées et des remarques issues des registres. Le document final pourra ainsi être ajusté.

Le dossier adopté sera versé sur le site internet de la communauté de communes et sera consultable par le public durant un an après la fin de la procédure de mise à disposition.

Mme Béatrice SOULARD
Présidente de la communauté de communes du Pays de Pouzauges.

Ventes immobilières

CDC HABITAT SOCIAL (SA D'HLM)

En application des articles L.443-12, R.443-12 et D.443-12-1 du CCH

VEND 2 APPARTEMENTS

sis "Résidence Les Jardins"
LA ROCHE-SUR-YON (85000)

T4, Lot 4, UG 051748, 20, rue Pierre

Les missions de l'Expert-Comptable

De l'établissement des comptes annuels au conseil en matière de gestion, de droit des affaires, de droit fiscal de

Adjudications immobilières



Société d'avocats La Roche-sur-Yon, représentée par Me François CUIFI
4, rue Manuel, "le Belem", BP 761
85020 LA ROCHE-SUR-YON cedex
(Tél. 02 51 37 07 45 / www.dgcd-avocats.fr / Case Palais 47)

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant :
Commune de FONTENAY-LE-COMTE (85200), 3, rue du Dauphin

Lot 5 : **UN APPARTEMENT DANS IMMEUBLE DU XVIIÈME SIÈCLE**

Situé au premier étage de la résidence comprenant : entrée-couloir, salon, bureau, cuisine, salle de bains, toilettes et deux chambres.
Et les 159/1000es des parties communes générales.

Lot 11 : **UNE CAVE**

Outre les 3/1000es des parties communes générales.

Lot 17 :
Un emplacement de parking outre les 2/1000es des parties communes générales.

Figurant au cadastre de la manière suivante :

- section AS numéro 419, 3, rue du Dauphin, 00 ha 03 a 04 ca,
- section AS numéro 420, 3B, rue du Dauphin, 00 ha 00 a 65 ca,
- section AS numéro 434, 3, rue du Dauphin, 00 ha 02 a 26 ca,
- section AS numéro 435, 3, rue du Dauphin, 00 ha 01 a 34 ca.

L'état descriptif de division et règlement de copropriété a été reçu par Me Laurent Mompert, notaire à Fontenay-le-Comte (Vendée), suivant acte du 22 décembre 2004, publié au bureau des hypothèques de Fontenay-le-Comte le 19 janvier 2005, volume 8504P02 2005P n° 430.

À l'audience du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon, palais de justice, sis 55, boulevard Aristide-Briand, 85000 La Roche-sur-Yon.

Le lundi 28 septembre 2026 à 9 h 45

Lot unique.

Mise à prix : dix huit mille euros (18 000 euros)

Une visite est fixée le mardi 15 septembre 2026 de 10 h 00 à 12 h 00.

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution près le tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon, et au cabinet de l'avocat poursuivant.

Annnonce sur le site internet : www.avocats-lrsy.com

François CUIFI
Avocat associé.

La Une du journal, un cadeau original



50€